

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 novembre 2022 à 19 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

**Absence :** Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et la directrice du Service de l'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance ordinaire du 11 octobre 2022
4. RÈGLEMENT
  - 4.1. Règlement (2022)-A-75-1 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
  - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
  - 5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2023
  - 5.3. Destruction annuelle des documents - autorisation
  - 5.4. Soirée reconnaissance de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
  - 5.5. Grands Prix de la culture des Laurentides 2022 - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
  - 6.2. Abolition de fonction - Service des communications et relations citoyennes
7. GESTION FINANCIÈRE
  - 7.1. Liste des comptes à payer
  - 7.2. Assurance accidents - contrat
  - 7.3. Dépôt des états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2022
  - 7.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 733 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2022
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS (aucun sujet)
10. ENVIRONNEMENT
  - 10.1. Comité des lacs - modification et nominations
11. CULTURE ET LOISIRS

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

- 11.1. Autorisation d'événements
- 11.2. Contrat pour la conception, la réalisation et l'entretien d'une sculpture de glace à la Place de la Gare - affectation budgétaire
- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 03.

**CA22 11 234 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**CA22 11 235 3.1. Séance ordinaire du 11 octobre 2022**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 octobre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. RÈGLEMENT**

**CA22 11 236 4.1. Règlement (2022)-A-75-1 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement**

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il y a des changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption afin d'ajuster le tarif de certaines activités libres des gymnases et palestres;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2022, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement (2022)-A-75-1 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. ADMINISTRATION**

**Dépôt CA22 11  
(5.1)**

**5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**CA22 11 237**

**5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2023**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que pour l'année 2023, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant, lequel sera diffusé sur le site Internet de la Ville et fera l'objet d'un avis public :

- Lundi, 16 janvier
- Lundi, 13 février
- Lundi, 13 mars
- Mardi, 11 avril
- Lundi, 8 mai
- Lundi, 12 juin
- Lundi, 10 juillet
- Lundi, 14 août
- Lundi, 11 septembre
- Mardi, 10 octobre
- Lundi, 13 novembre
- Lundi, 18 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA22 11 238**

**5.3. Destruction annuelle des documents - autorisation**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires aux postes 02-140-00-456 et 02-120-00-499;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2022 :

- de la cour municipale selon la liste préparée par la greffière de la cour municipale en date du 14 octobre 2022;
- des différents services municipaux selon la liste préparée par le greffe en date du 9 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA22 11 239**

**5.4. Soirée reconnaissance de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation**

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE désigner monsieur le conseiller Tyler Cook pour représenter la Ville et participer à la Soirée reconnaissance de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 24 novembre au sommet du Mont-Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 140 \$, taxes en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA22 11 240**

**5.5. Grands Prix de la culture des Laurentides 2022 - participation**

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE désigner mesdames les conseillères Dominique Laverdure et Catherine Drouin pour représenter la Ville à la soirée des Grands Prix de la culture Laurentides 2022 qui se tiendra le 30 novembre au Théâtre le Patriote.

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. RESSOURCES HUMAINES**

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

**Dépôt CA22 11  
(6.1)**

**6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées**

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

<b>Demande</b>	<b>Nom de la personne engagée</b>	<b>Statut</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date d'embauche</b>	<b>Durée ou commentaire</b>
<b>Service des travaux publics</b>					
2022-46	Monsieur Niko Lauzon	Régulier	Journalier / chauffeur / opérateur	24 octobre 2022	Poste vacant
2022-60	Monsieur Gabriel Gleeton	Saisonnier	Préposé aux parcs et espace verts	15 octobre 2022	Prolongation de 10 semaines - travaux à terminer
2022-60	Monsieur Vincent Bédard Legault	Temporaire	Préposé aux parcs et espace verts	15 octobre 2022	Prolongation de 10 semaines - travaux à terminer
<b>Service des communications et des relations citoyennes</b>					
2022-62	Madame Lynne Martel	Temporaire	Commis réceptionniste	1 <sup>er</sup> novembre 2022	Sur appel pour effectuer des remplacements
2022-62	Madame Francine Thouin	Temporaire	Commis réceptionniste	7 novembre 2022	Sur appel pour effectuer des remplacements

**CA22 11 241**

**6.2. Abolition de fonction - Service des communications et relations citoyennes**

CONSIDÉRANT la réorganisation du travail du Service des finances et du Service des communications et des relations citoyennes;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'abolir le poste de réceptionniste/commis à la perception au Service des communications et relations citoyennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. GESTION FINANCIÈRE**

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

**CA22 11 242 7.1. Liste des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2022 au montant de 273 193,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

**CA22 11 243 7.2. Assurance accidents - contrat**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant tient également à assurer les élus et les brigadiers pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'accorder de gré à gré le contrat d'assurance accidents à BFL Canada inc. pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2023 au coût de 6 110 \$, taxes en sus, plus des frais administratifs de 25 \$ (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt CA22 11 (7.3) 7.3. Dépôt des états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2022**

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt par le trésorier des états comparatifs en date du 30 septembre 2022, tel qu'en fait foi le document déposé en annexe et faisant partie intégrante des présentes comme si reproduit au long, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**CA22 11 244 7.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 733 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2022**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 733 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Description	Pour un montant de \$
(2004)-75	Mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout - rue Bondurand	72 300 \$
(2006)-91	Construction de trottoirs sur les chemins de la Forêt et des Sous-Bois	70 200 \$
(2006)-92	Construction de trottoirs et mise en place d'éclairage sur le chemin des Quatre-Sommets	73 700 \$
(2006)-A-05	Construction d'un garage municipal	1 146 400 \$

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

(2007)-96	Construction de trottoirs sur le chemin des Voyageurs	16 500 \$
(2008)-A-19	Construction d'un hôtel de ville	1 624 300 \$
(2010)-A-25	Construction d'un terrain de sport en revêtement synthétique	19 400 \$
(2015)-A-41	Divers projets	223 400 \$
(2017)-153	Réalisation de travaux de réfection de trottoirs	227 800 \$
(2017)-A-50	Réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du Village	78 300 \$
(2015)-144	Mise à niveau du chemin du Faubourg et de l'impasse de la Savane	73 500 \$
(2016)-148	Réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux	1 487 200 \$
(2019)-167	Réalisation de travaux d'aménagement, de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux	700 000 \$
(2021)-183	Divers projets de voirie	885 000 \$
(2022)-200	Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais, entre la rue Desjardins et la montée Kavanagh - ensemble 20 ans	1 000 000 \$
(2022)-200	Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais, entre la rue Desjardins et la montée Kavanagh - ensemble 5 ans	500 000 \$
(2022)-200	Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais, entre la rue Desjardins et la montée Kavanagh - secteur 1	75 000 \$
(2022)-200	Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais, entre la rue Desjardins et la montée Kavanagh - secteur 2	100 000 \$
(2022)-200	Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais, entre la rue Desjardins et la montée Kavanagh - secteur 4	360 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros (2008)-A-19, (2010)-A-25, (2017)-153, (2017)-A-50, (2015)-144, (2016)-148, (2019)-167, (2021)-183 et (2022)-200, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 décembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONT-TREMBLANT  
470, RUE CHARBONNEAU  
MONT-TREMBLANT, QC  
J8E 3H4

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros (2008)-A-19, (2010)-A-25, (2017)-153, (2017)-A-50, (2015)-144, (2016)-148, (2019)-167, (2021)-183 et (2022)-200 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. URBANISME (aucun sujet)**

**9. TRAVAUX PUBLICS (aucun sujet)**

**10. ENVIRONNEMENT**

**CA22 11 245**

**10.1. Comité des lacs - modification et nominations**

CONSIDÉRANT le *Règlement (2003)-42 édictant les règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de restructurer le comité des lacs pour éviter la tenue de plusieurs comités et assurer une meilleure représentativité des associations de lacs;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

QUE le comité des lacs soit composé des personnes suivantes :

- 2 conseillers de la Ville;
- le maire de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord ou son représentant;
- 1 représentant de l'Association de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources de la partie nord du lac Tremblant (Préservation Lac Tremblant Nord, PLTN);
- 1 représentant de l'association qui représente le plus grand nombre de riverains pour chaque lac du territoire de Mont-Tremblant;

DE désigner les personnes-ressources suivantes pour assister ce comité dans ses travaux :

- directeur du Service de l'environnement et du développement durable;
- conseillère en environnement du Service de l'environnement et du développement durable;
- directeur du Service des travaux publics;
- coordonnatrice administrative du Service des travaux publics;
- 1 représentant de la Sûreté du Québec;

DE nommer mesdames Billie-Jeanne Graton et Guylaine Lyras, à titre de conseillères municipales.

D'abroger les résolutions CA22 03 065 et CA21 04 089.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. CULTURE ET LOISIRS**

**CA22 11 246**

**11.1. Autorisation d'événements**

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser les événements suivants et les entraves lorsqu'applicables :

Événement	Organisme / Requérant	Date(s)	Lieu
Guignolée - barrage routier	Chevaliers de Colomb	26 novembre, 9 h à 15 h	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers
Marché de Noël - Fondation La Traversée	Fondation La Traversée	2 décembre, 15 h à 20 h	Terrain adjacent à la Fondation La Traversée
		3 décembre, 10 h à 18 h	
		4 décembre, 10 h à 15 h	

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**14 novembre 2022**

Guignolée - Comité de quartier districts 1 et 2	Comité de quartier districts 1 et 2	2 décembre, 15 h à 20 h 3 décembre, 10 h à 18 h 4 décembre, 10 h à 15 h	Terrain adjacent à la Fondation La Traversée
24h Tremblant marche et course	24h Tremblant	10 décembre	Territoire de l'agglomération de Mont- Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA22 11 247**

**11.2. Contrat pour la conception, la réalisation et l'entretien d'une sculpture de glace à la Place de la Gare - affectation budgétaire**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'affecter, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un montant de 7 000 \$, taxes en sus, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, au poste budgétaire 02-702-51-499, aux fins de paiement du contrat pour la conception, la réalisation et l'entretien d'une sculpture de glace à la Place de la Gare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. INCENDIE (aucun sujet)**

**13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)**

**14. RAPPORT**

**15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune intervention.

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**CA22 11 248**

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière

Initiales	
Maire	Greffé